VILLE DE ROYAN

SERVICE SANTÉ

MISE EN LIGNE LE 22-11-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221110-DPENSA22-829-CC
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

CONVENTION avec ÉLODIE MOREAU (SOPHRO'ANIMA)

AVENANT n°1

Décision n° 22.829

Entre

La Ville de ROYAN représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 5 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 6 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint au Maire, en vertu de l'arrêté ASG n° 20.1480 en date du 21 juillet 2020, lui portant délégation de fonctions et de signature, rendu exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

D'une part,

Et

Madame Elodie MOREAU, sophrologue, en auto-entreprise nommée SOPHRO'ANIMA, domiciliée 6 bis rue Guinielle à ROYAN, - SIRET N°81523477800018

D'autre part,

PREALABLEMENT, IL EST EXPOSE QUE :

Par la décision n°22.634, en date du 26 septembre 2022, les conditions de partenariat ont été définie pour l'intervention d'Élodie MOREAU dans le cadre du programme Préservons Ensemble Notre Santé (PENSA), afin de proposer aux adhérents des séances de sophrologie et médiation par l'animal.

Vu le changement d'adresse et numéro de SIRET d'Élodie MOREAU indiqués sur la convention initialement conclue,

Vu l'obligation liée à la gestion des factures par l'intermédiaire de la plateforme Chorus Pro et la nécessité d'associer l'adresse et le numéro de SIRET de l'intervenant, dans les conventions réglementant les partenariats,

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221110-DPENSA22-829-CC
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

MISE EN LIGNE LE 22-11-2022

Ceci exposé, il est arrêté ce qui suit :

Article 1

Le présent avenant **modifie la décision n°22.634** en date du 26 septembre 2022 en remplaçant l'adresse de domiciliation « 35 rue du Chevalier du Pavillon à ROYAN », par « 6 bis rue Guinielle à ROYAN » ; ainsi que le numéro de SIRET 81523477800026, par le numéro de SIRET 81523477800018 de l'auto-entreprise d'Elodie MOREAU.

Article 2

Tous les autres termes de la convention n°22.634 demeurent inchangés.

Fait à ROYAN, le 10 novembre 2022

L'intervenante,
Mention manuscrite
« Lu et approuvé »

Elodie MOREAU

Lu et approuvé

Le Maire,

Patrick MARENGO

MAIRIE DE ROYAN
17200 (Chte-Mme)

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 22 novembre 2022